



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°29 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_29-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **29**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Convention annuelle d'objectifs et de partenariat 2025

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414_29-DE



C.M. 14.04.2025

- N°29 -

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 2025

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le budget PRINCIPAL de la Commune ;

- **Considérant** les crédits votés au compte 65748 du budget PRINCIPAL ;
- **Considérant** que selon le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la municipalité établit une convention annuelle d'objectifs avec chaque association dont le montant annuel de subvention est supérieur à 23 000,00 euros.

Les associations conventionnées sont :

| Conventions annuelles d'objectifs | Montant de la subvention 2025 |
|---|-------------------------------|
| Pays Thiers Rugby | 26 000 € |
| SAT Football | 90 000 € |
| ATRIUM – foyer de jeunes travailleurs | 50 000 € |
| INSERFAC | 42 000 € |
| Passerelle | 25 000 € |
| Thiers Cinéma | 70 000 € |
| Centre d'Art Contemporain « le Creux de l'Enfer » | 95 000 € |
| Total | 398 000 € |

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le modèle de Convention d'Objectifs tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,

Stéphane RODIER

